

MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE AU DOMICILE OU EN EHPAD

**CONSOLIDATION
DU PROJET PROFESSIONNEL**

La Région Grand Est, ses partenaires de l'emploi, de l'insertion et les branches professionnelles établissent un diagnostic territorial des besoins en compétences du territoire pour répondre aux besoins des entreprises et permettre aux demandeurs d'emploi un retour à l'emploi efficace.

L'action de formation décrite sur cette fiche s'inscrit dans cette démarche.



C'est quoi ?

Consolider et valider un projet professionnel réaliste et réalisable via la découverte des métiers des services à la personne : aide à domicile, agent de service en EHPAD, accompagnant éducatif et social...

Validation : accès à une formation certifiante dans les domaines de l'aide à domicile ou de l'accompagnement en structure (EHPAD)



Pour qui ?

▶ **Demandeur d'emploi ou jeune motivé** ayant un projet professionnel validé par Pôle emploi ou Mission Locale.

▶ **Pour une personne en situation de handicap** : des référents sont à son écoute pour l'analyse de ses besoins spécifiques et l'adaptation de sa formation

▶ **Statut** : stagiaire de la formation professionnelle

▶ **Action agréée au titre de la rémunération** (ARE ou LAREMU) et de la protection sociale selon la situation du stagiaire à l'entrée en formation



Programme de la formation

- ▶ Évaluation des capacités d'apprentissage
- ▶ Découverte des métiers et formations visées
- ▶ Comment développer sa mobilité professionnelle et géographique
- ▶ Compétences nécessaires à l'employabilité (la bienveillance, les risques professionnels, sensibilisation au handicap, les maladies liées au grand âge...)
- ▶ Techniques de recherche d'emploi
- ▶ Construction d'un parcours et d'un plan d'action individualisé
- ▶ Mise en situation professionnelle sur plateau technique (entretien du linge et du cadre de vie, aide à la toilette et aux déplacements...)
- ▶ Période de stage en entreprise
- ▶ Bilan intermédiaire et final de la formation